



## **DECLARATION LIMINAIRE**

**CHSCT du 29/03/2022**

---

M Le Président,

Le dernier CHS-CT s'est tenu le 19 octobre, c'est à dire il y a un peu plus de 5 mois. La période écoulée depuis cette date a été dense, tant en matière de restructurations, qu'au niveau de la situation sanitaire. Le contexte reste compliqué et les agents éprouvent une grande lassitude, qui accentue les tensions dans les services. L'ordre du jour de cette séance plénière nous paraît difficile à tenir dans le délai imparti, à savoir la matinée, pour avoir des débats sereins. Avez-vous prévu une autre demi-journée si nécessaire pour permettre un dialogue social constructif ?

FO tient à rappeler son attachement indéfectible à l'instance du CHS-CT et son opposition à la Loi dite de transformation de la Fonction publique qui prévoit à très court terme la suppression des CHS-CT dans la Fonction Publique. Pour FO, les problématiques liées aux conditions de travail ainsi qu'à la sécurité des personnels doivent demeurer une priorité et nous y veilleront dans la future instance dite « CSA spécialisé ».

Pour FO, le seul et unique remède pour améliorer les conditions de travail se trouve dans l'arrêt des suppressions d'emplois et l'arrêt des restructurations incessantes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation consistant à toujours regrouper davantage pour compresser indéfiniment les effectifs. Nous vous le répétons sans cesse depuis de trop nombreuses années désormais !

Nous contestons le bien fondé de ces regroupements de services qui usent les personnels et fragilisent l'accès pour tous au service public.

Les délégués au CHSCT vous informent régulièrement des difficultés que rencontrent vos équipes notamment dans les nouveaux services. Nous en avons d'ailleurs fait part au Préfet récemment lors d'une entrevue. Nous lui avons souligné que malmener ainsi les services publics finissait par nuire à la République dans son ensemble. Nous lui avons également rappelé qu'en tant que première personnalité de l'Etat dans le Département, il était de son devoir de veiller à la santé de tous les fonctionnaires d'Etat présents sur le Département et de préserver l'accès au service public à tous les usagers.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CHS-CT, les délégués FO vous ont demandé des rajouts afin de pouvoir évoquer avec vous des sujets qui nous semblent toujours aussi importants :

- Où en sont les enquêtes promises sur le télétravail concernant les télétravailleurs et les non-télétravailleurs, télétravail qui a profondément bousculé les organisations du travail ces derniers mois ? Ce point figure d'ailleurs dans les priorités de la note d'orientation 2022.
- Qu'en est-il des travaux issus du DUERP et du PAP qui avaient une date butoir fixée au 31/12/2021 ?
- Qu'en est-il de l'information relative au risque d'exposition au radon vers les personnels, directement concernés, travaillant au RDC de la cité administrative ?
- L'accessibilité aux registres SST par les personnels nous semble perfectible. Pour mémoire la version papier permettait aux agents de prendre connaissances des problématiques portées et des solutions apportées au sein de leur service et d'en conserver ainsi un historique. Il est regrettable que modernisation rime parfois avec régression.
- La reprise des formations SST est-elle désormais à l'ordre du jour ?

FO reviendra sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour lors des échanges de ce CHS-CT et ne manquera pas de rappeler systématiquement toutes ses revendications: Nous interviendrons notamment sur les projets immobiliers présentés ce jour car il est de votre devoir, conformément aux préconisations de la note d'orientation 2022, d'anticiper et de prévenir les risques liés aux projets de réorganisation. Selon nous, l'association des acteurs de prévention dans les projets de réorganisation doit être automatique, raison pour laquelle nous leur demandons de rédiger un rapport circonstancié pour chacune d'entre elles.



*chacun pour tous avec*

